

Rapport

Date de la séance du CE: 16 août 2017
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2017.POM.392
Classification: non classifié

Exploitation, maintenance et développement des applications TIC spécialisées de la POM (POCA exceptée) Autorisation de dépenses; crédit d'engagement 2018-2020 (crédit-cadre)

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales	3
3	Description de l'affaire	3
3.1	Caractéristiques du projet	4
3.2	Calendrier, modalités, organisation, compétences	4
4	Qualification juridique des dépenses	4
4.1	Dépenses liées ou nouvelles	4
4.2	Dépenses périodiques ou uniques	4
5	Dépenses faisant l'objet du présent arrêté	5
5.1	Délimitation par rapport aux autres dépenses	5
5.2	Récapitulatif des coûts	5
5.3	Dépenses par unité organisationnelle	6
6	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	7
6.1	Écart de planification	7
6.2	Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value	8
6.3	Coûts induits	9
7	Législation sur les marchés publics	10
8	Sûreté de l'information et protection des données	10



9	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	10
10	Répercussions sur les communes	10
11	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	10
12	Conséquences en cas de rejet.....	10
13	Proposition.....	10
Annexe		11

1 Synthèse

Par le crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications informatiques spécialisées (applications TIC spécialisées) de la Direction de la police et des affaires militaires (POM; à l'exception de la Police cantonale bernoise, POCA), le Grand Conseil autorise un cadre financier de **36 300 000 francs** pour les dépenses uniques et périodiques nouvelles effectuées entre 2018 et 2020.

Ce crédit-cadre englobe toutes les dépenses connues et nécessaires à la POM pour ses applications TIC spécialisées. Les éventuelles dépenses supplémentaires et conséquentes requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent en matière financière.

2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 42, 46, 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 139, 141, 146, 147, 149, alinéa 2, 152, alinéa 4 et 154a
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (Ordonnance d'organisation POM, OO POM; RSB 152.221.141), article 7

3 Description de l'affaire

En raison de la mise en œuvre du projet IT@BE, le financement des dépenses TIC se trouve actuellement dans une phase de transition. D'entente avec la Direction des finances (FIN), les dépenses TIC de la POM (sans la POCA, qui fera l'objet d'un arrêté distinct) seront durant cette phase soumises à approbation comme suit:

- les coûts liés à la fourniture des services de base TIC à la POM seront approuvés au moyen de crédits d'engagement annuels (arrêté distinct). En ce qui concerne l'exploitation, la maintenance et le développement des applications spécialisées de la POM, un crédit-cadre est demandé pour les années 2018 à 2020;
- le crédit-cadre pour les années 2018 à 2020 englobe toutes les dépenses connues et nécessaires à la POM pour ses applications TIC spécialisées (projets TIC inclus). Les éventuels projets TIC supplémentaires requis pour la période couverte par le crédit et qui ne sont pas encore connus seront soumis pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent en matière financière.

Après la centralisation des services de base TIC de l'ensemble du canton auprès de l'Office d'informatique et d'organisation, le processus pour l'approbation des dépenses TIC sera le suivant:

- la FIN demandera au Grand Conseil des crédits-cadres globaux d'une durée de trois ans pour l'ensemble des services de bases TIC;
- les Directions compétentes, et donc également la POM, soumettront au Grand Conseil des demandes de crédits-cadre pluriannuels pour l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure TIC ainsi que pour de nouveaux projets TIC et le développement des applications spécialisées.

3.1 Caractéristiques du projet

Par le crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications TIC spécialisées de la POM (POCA exceptée), le Grand Conseil approuve un cadre financier pour les dépenses uniques et périodiques nouvelles effectuées entre 2018 et 2020.

Ce crédit-cadre englobe toutes les dépenses connues et nécessaires à la POM pour ses applications TIC spécialisées ainsi que les projets TIC connus. Les éventuelles dépenses supplémentaires et conséquentes requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. nouveaux projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises séparément pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent en matière financière.

Les Directions et, au sein de la POM, dont l'organisation est décentralisée, les offices sont compétents pour les applications spécialisées. Les ressources financières requises sont portées au budget par les acteurs concernés: pour la POM, elles ont été consolidées et sont présentées dans le cadre du présent arrêté conformément aux prescriptions de l'OIO et de la FIN.

3.2 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Selon le plan d'intervention du comité stratégique TIC (CST) de mai 2017, les autorisations de dépenses dans le domaine des TIC pour les années 2018 et suivantes doivent être traitées de manière groupée par le Conseil-exécutif, la Commission des finances (CFin) et le Grand Conseil (session de novembre 2017).

4 Qualification juridique des dépenses

4.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 LFP définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle elles seront engagées ou d'autres modalités.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour la consultation d'experts et le développement sont donc nouveaux.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens le plus large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir au Grand Conseil la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, sous réserve d'exception pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

4.2 Dépenses périodiques ou uniques

Conformément à l'article 47 LFP, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large, lesquelles sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie de la solution TIC. En revanche, les dépenses pour les projets, le développement et les prestations de conseil sont de manière générale induites dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

5 Dépenses faisant l'objet du présent arrêté

5.1 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Le crédit d'engagement 2018 portant sur les frais liés aux prestations informatiques de base à la POM (POCA exceptée) sera soumis à l'organe compétent en matière financière pour décision dans une affaire distincte.

Conformément à l'AGC 1295/2015, la POCA dispose d'une autorisation de dépenses 2016-2018 pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien des moyens informatiques. Le crédit distinct (crédit-cadre pluriannuel) sera soumis au Grand Conseil courant 2018, pour décision.

5.2 Récapitulatif des coûts

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des dépenses.

Total pour les applications TIC spécialisées de la POM (POCA exceptée)			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	3 890 600	4 349 900	5 627 400
Total des dépenses périodiques par an	7 170 451	6 918 951	6 336 451
Total annuel	11 061 051	11 268 851	11 963 851
Total intermédiaire des dépenses pour la période 2018-2020 (réserves des offices de 4,14 % incluse)	34 293 753		
(plus 5,86 % à titre de réserves de Direction)	1 929 748		
Crédit total (TVA et réserves incluses)	36 223 501		
Crédit à autoriser (montant arrondi)	36 300 000		

Les montants ci-dessus reposent sur des estimations. Des réserves d'environ 10 pour cent sont incluses pour des événements imprévisibles ou d'éventuelles hausses de prix. Elles se composent des réserves de Direction, ainsi que des réserves intégrées au total intermédiaire au niveau des offices (réserves des offices) s'agissant de certaines applications spécialisées. Les réserves prévues sont présentées en annexe par application. Elles ne figurent pas au budget 2018 ni au plan intégré mission-financement pour les années 2019 à 2020. La démarche uniforme en vue de la constitution des réserves a été arrêtée en décembre 2016 au sein du CST et soumise à la CFin.

5.3 Dépenses par unité organisationnelle

Les tableaux suivants présentent une synthèse des dépenses planifiées par unité administrative. Une vue d'ensemble détaillée par unité organisationnelle et application spécialisée figure en annexe.

Total pour les applications TIC spécialisées du Secrétariat général (groupe de produits «06.01.9103 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative»)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	200 000	205 000	95 000
Total des dépenses périodiques par an	676 000	634 000	184 000
Total annuel	876 000	839 000	279 000
Montant déterminant du crédit-cadre	1 994 000		
Total des réserves	Aucune réserve prévue.		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la circulation routière et de la navigation (groupe de produits «06.10.9100 Circulation routière et navigation»)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	2 008 000	1 408 000	1 408 000
Total des dépenses périodiques par an	3 280 000	3 194 500	3 204 500
Total annuel	5 288 000	4 602 500	4 612 500
Montant déterminant du crédit-cadre	14 503 000		
Total des réserves	(SUSA) = 300 000		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de l'exécution judiciaire (groupe de produits «06.06.9120 Privation de liberté et mesures d'encadrement»)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	312 000	312 000	312 000
Total des dépenses périodiques par an	1 404 000	1 314 000	1 324 000
Total annuel	1 716 000	1 626 000	1 636 000

Montant déterminant du crédit-cadre	4 978 000		
Total des réserves	(Gina 90 000 + EPA Plus 36 000) = 126 000		
Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la population et des migrations (groupe de produits «06.10.9104 Population et immigration»)			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	1 123 800	2 158 400	3 695 400
Total des dépenses périodiques par an	1 464 900	1 470 900	1 318 400
Total annuel	2 588 700	3 629 300	5 013 800
Montant déterminant du crédit-cadre	11 231 800		
Total des réserves	(ATOS 116 000 + développement ELAR/ASYDATA 742 600 + ZEUS 25 000) = 883 600		
Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (groupe de produits «06.09.9120 Sécurité civile, sport et affaires militaires»)			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	246 800	266 500	117 000
Total des dépenses périodiques par an	345 551	305 551	305 551
Total annuel	592 351	572 051	422 551
Montant déterminant du crédit-cadre	1 586 953		
Total des réserves	(Milva 16 500 + WEPV 36 800) = 53 300		

6 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

6.1 Écart de planification

Les ressources nécessaires au financement des projets d'investissement dans le cadre du présent crédit sont prises en compte dans la planification sectorielle effectuée par la POM pour les années 2018 à 2020. Le montant des dépenses d'investissement prévues ou engagées pour les années 2018 à 2020 (planification sectorielle) excède toutefois les moyens prévus au budget 2018 et au plan intégré mission-financement 2019-2020 de la POM

(plan financier). L'écart de planification de la POM (différence entre la planification sectorielle et la planification financière) est d'environ 30 pour cent pour les années 2018 à 2020.

Il arrive régulièrement que le résultat du compte des investissements soit inférieur aux prévisions budgétaires à cause de projets retardés (en raison d'oppositions, de recours, etc.), de nouvelles priorités, d'examens complémentaires ou encore de décisions politiques, sans que cela ne puisse être prévu. Tenir compte d'un écart de planification modéré, c'est-à-dire inscrire dans le plan sectoriel un montant pour les projets d'investissement prévus supérieur aux ressources inscrites au budget et au plan intégré mission-financement, permet d'éviter ce phénomène. Ainsi, en cas de projets retardés, d'autres projets prévus dans le plan sectoriel peuvent être avancés et les ressources inscrites au budget et au plan intégré mission-financement, épuisées. Cette démarche permet d'éviter que des projets importants ne puissent pas être réalisés, bien que les ressources financières soient en principe disponibles. Elle permet également d'accroître l'exactitude du budget pour le compte des investissements.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif a décidé, dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019-2021, d'admettre un écart de planification d'au maximum 30 pour cent par an, au vu des bonnes expériences réalisées par le passé à l'échelle du canton, des Directions et de la Chancellerie d'État.

6.2 Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value

La vue d'ensemble en annexe présente, en détail et par application spécialisée, la distinction opérée entre les investissements destinés à préserver la valeur des biens et ceux destinés à générer une plus-value (y c. répercussions sur les amortissements). En résumé, le crédit-cadre de 36 300 000 francs servira à financer les investissements suivants pour les années 2018 à 2020.

Investissements de la POM préservant la valeur				
En CHF	2018	2019	2020	Total
Secrétariat général (SG)	100 000	110 000	0	210 000
Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)	1 900 000	1 300 000	1 300 000	4 500 000
Office de l'exécution judiciaire (OEJ)	-	-	-	-
Office de la population et des migrations (OPM)	923 800	1 573 800	3 010 800	5 508 400
Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)	151 800	154 000	99 000	404 800
Total	3 075 600	3 137 800	4 409 800	10 623 200

Investissements de la POM générant une plus-value				
En CHF	2018	2019	2020	Total
SG	40 000	40 000	40 000	120 000
OCRN	-	-	-	-
OEJ	-	-	-	-
OPM	-	384 600	534 600	919 200
OSSM	-	-	-	-
Total	40 000	424 600	574 600	1 039 200

Le tableau suivant recense, par unité organisationnelle, les charges d'amortissement annuelles ordinaires liées au présent crédit.

Charges d'amortissement				
En CHF	2018	2019	2020	Total
SG	25 670	55 500	65 330	146 500
OCRN	380 000	640 000	900 000	1 920 000
OEJ	-	-	-	-
OPM	92 380	380 600	930 980	1 403 960
OSSM	15 180	45 760	71 060	132 000
Total	513 230	1 121 860	1 967 370	3 602 460

6.3 Coûts induits

Les dépenses nouvelles pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer ces coûts de manière précise, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Mais leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place. Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

7 Législation sur les marchés publics

En vertu des dispositions du droit applicable aux marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, en fonction de leur valeur. Les mandats dont la valeur dépasse les 250 000 francs font l'objet d'un appel d'offres public sur le site Internet www.simap.ch. Il n'est pas toujours possible de procéder à un appel d'offres public, certains mandats ne pouvant être confiés qu'à un seul fournisseur. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de mandats subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou que des raisons de sécurité l'imposent. La renonciation à une mise au concours est alors publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi: si d'éventuels soumissionnaires jugent ce procédé illégal, ils ont ainsi la possibilité de s'y opposer.

8 Sûreté de l'information et protection des données

Les documents requis par la législation cantonale visant à assurer le respect des dispositions relatives à la sûreté de l'information et de protection des données dans l'application des différentes solutions TIC seront examinés avant la mise en service par la déléguée ou le délégué à la sécurité informatique (DSI-BE) du canton et, le cas échéant, soumis au contrôle préalable de l'autorité de surveillance de la protection des données du canton de Berne, conformément à l'article 17a de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04).

9 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Pour que la POM puisse accomplir ses tâches conformément aux objectifs du programme gouvernemental de législature, elle a besoin d'infrastructures informatiques modernes et bien entretenues, notamment en ce qui concerne les applications spécialisées qui l'aident à effectuer ses tâches centrales. L'acquisition autonome de ces applications par les Directions respecte les principes de la Stratégie TIC du canton de Berne.

10 Répercussions sur les communes

Le présent arrêté n'a pas de répercussions directes sur les communes.

11 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent arrêté n'a pas de répercussions directes sur l'économie, l'environnement et la société.

12 Conséquences en cas de rejet

Le volume des présentes dépenses qui ne serait pas autorisé réduirait d'autant les prestations TIC visant à soutenir les processus centraux des unités administratives de la POM (POCA exceptée), de sorte que ces prestations ne pourraient être fournies que de manière limitée voire pas du tout. La POM a besoin de ses applications spécialisées centrales pour accomplir ses tâches opérationnelles quotidiennes en faveur de nombreux destinataires.

13 Proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'approuver le présent crédit d'engagement (crédit-cadre) d'un montant de **36 300 000 francs** pour les années 2018 à 2020.

Annexe

- Projet d'arrêté
- Tableaux

Annexe

Secrétariat général (SG)											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spéci- alisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value
Solvedirect	Programme de ges- tion des services in- formatiques pour la saisie des an- nonces de déran- gement/panne, pro- blèmes, requêtes de service et chan- gements.	Exploitation (périodique)	100 000			100 000			100 000		
Total des dépenses périodiques par an			100 000			100 000			100 000		
Total annuel			100 000			100 000			100 000		



Montant déterminant du crédit-cadre			300 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
SG											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
BE-Gever POM	Introduction et développement d'un système de gestion des affaires pour toute la POM (hors POCA). L'autorisation de dépenses pour l'exploitation est demandée par l'OIO pour tout le canton de Berne.	Exploitation (périodique)	517 000			500 000			50 000		
		Développement (unique)	10 000			10 000			10 000		
		Investissement (unique)		100 000	40 000		110 000	40 000			40 000
Total des dépenses uniques par an			150 000			160 000			50 000		
Total des dépenses périodiques par an			517 000			500 000			50 000		

Total annuel			667 000			660 000			100 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 427 000								
Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements: le crédit destiné à l' application spécialisée BE-Gever POM , d'un montant de 330 000 francs , comprend des investissements préservant la valeur de 210 000 francs et des investissements de 120 000 francs qui créent une plus-value. La durée d'utilisation (durée d'amortissement) des applications est de cinq ans . Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 25 670 francs en 2018, 55 500 francs en 2019, 65 330 francs en 2020, 66 000 francs en 2021, 66 000 francs en 2022, 40 330 francs en 2023, 10 500 francs en 2024 et 670 francs en 2025.											
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
SG											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
Axioma SG	Actuel système de gestion des dossiers du Secrétariat général. Il sera remplacé par BE-Gever POM.	Exploitation (périodique)	25 000								
		Maintenance (périodique)	20 000			20 000			20 000		
		Développement (unique)	40 000			35 000			35 000		

Total des dépenses uniques par an			40 000			35 000			35 000		
Total des dépenses périodiques par an			45 000			20 000			20 000		
Total annuel			85 000			55 000			55 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			195 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
SG											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
Applications restantes < 50 000 CHF	Applications coûtant moins de 50 000 CHF	Maintenance (périodique)	14 000			14 000			14 000		
		Développement (unique)	10 000			10 000			10 000		
Total des dépenses uniques par an			10 000			10 000			10 000		

Total des dépenses périodiques par an	14 000	14 000	14 000
Total annuel	24 000	24 000	24 000
Montant déterminant du crédit-cadre	72 000		
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.			
Total pour les applications TIC spécialisées du SG			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	200 000	205 000	95 000
Total des dépenses périodiques par an	676 000	634 000	184 000
Total annuel	876 000	839 000	279 000
Montant déterminant du crédit-cadre	1 994 000		
Total des réserves	Aucune réserve prévue.		

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préser- vant la valeur	géné- rant une plus- value		préser- vant la valeur	géné- rant une plus- value		préser- vant la valeur	géné- rant une plus- value
SUSA+	Application de l'Office de la circulation rou- tière et de la naviga- tion. Gestion des personnes, des véhi- cules, des bateaux et de divers éléments.	Exploitation (périodique)	2 758 000			2 758 000			2 758 000		
		Maintenance (périodique)	262 000			256 500			256 500		
		Investisse- ment (unique)		1 600 000		1 000 000		1 000 000			
Total des dépenses uniques par an			1 600 000			1 000 000			1 000 000		
Total des dépenses périodiques par an			3 020 000			3 014 500			3 014 500		
Total annuel			4 620 000			4 014 500			4 014 500		
Montant déterminant du crédit-cadre			12 649 000								

Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements: le crédit de **3 600 000 francs** pour l'application spécialisée **SUSA+** concerne exclusivement des **investissements préservant la valeur**. La **durée d'utilisation** des applications spécialisées est indéterminée. La **durée d'amortissement** est de **cinq ans**. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 320 000 francs en 2018, 520 000 francs en 2019, 720 000 francs en 2020, 720 000 francs en 2021, 720 000 francs en 2022, 400 000 francs en 2023 et 200 000 francs en 2024.

Informations sur les réserves: 300 000 francs de réserves sur les trois ans sont inclus dans les montants du CI.

OCRN

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value
Solution de centre d'appels	Point de contact unique pour la clien- tèle.	Exploitation (périodique)	100 000			100 000			100 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			100 000			100 000			100 000		
Total annuel			100 000			100 000			100 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			300 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											

OCRN											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value
FIS	Système d'informations financières du canton de Berne – fonction complémentaire OCRN (Debi).	Maintenance (périodique)	60 000								
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			60 000								
Total annuel			60 000								
Montant déterminant du crédit-cadre			60 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											

OCRN											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value
Autres applica- tions < 50 000 CHF	Applications coûtant moins de 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	100 000			80 000			90 000		
		Développe- ment (unique)	108 000			108 000			108 000		
		Investisse- ment (unique)		300 000		300 000		300 000			
Total des dépenses uniques par an			408 000			408 000			408 000		
Total des dépenses périodiques par an			100 000			80 000			90 000		
Total annuel			508 000			488 000			498 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 494 000								

Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements. Le crédit pour des **applications spécialisées coûtant moins de 50 000 francs, d'un montant de 900 000 francs**, concerne exclusivement des **investissements préservant la valeur**. La **durée d'utilisation** des applications spécialisées est indéterminée. La **durée d'amortissement** est de **cinq ans**. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 60 000 francs pour 2018, 120 000 francs en 2019, 180 000 francs en 2020, 180 000 francs en 2021, 180 000 francs en 2022, 120 000 francs en 2023 et 60 000 francs en 2024.

Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.

Total pour les applications TIC spécialisées de l'OCRN

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	2 008 000	1 408 000	1 408 000
Total des dépenses périodiques par an	3 280 000	3 194 500	3 204 500
Total annuel	5 288 000	4 602 500	4 612 500
Montant déterminant du crédit-cadre	14 503 000		
Total des réserves	(SUSA) = 300 000		

Office de l'exécution judiciaire (OEJ)											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
FABESYS/GINA	Programme de gestion des personnes détenues.	Exploitation (périodique)	525 000			435 000			445 000		
		Maintenance (périodique)	460 000			460 000			460 000		
		Développement (unique)	180 000			180 000			180 000		
Total des dépenses uniques par an			180 000			180 000			180 000		
Total des dépenses périodiques par an			985 000			895 000			905 000		
Total annuel			1 165 000			1 075 000			1 085 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			3 325 000								
Informations sur les réserves: 90 000 francs de réserves sur les trois ans sont inclus dans le domaine du développement. L'ACE 1029 du 26 août 2015, chiffre 4, dépenses périodiques entre 2016 et 2020, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017, est abrogé.											

OEJ											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
Fep	Formation pendant l'exécution de peine - acquisition d'une formation de base par les détenus.	Exploitation (périodique)	53 000			53 000			53 000		
Total des dépenses périodiques par an			53 000			53 000			53 000		
Total annuel			53 000			53 000			53 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			159 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											

OEJ											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
EPA Plus	Dossiers électroniques des patients	Exploitation (périodique)	100 000			100 000			100 000		
		Maintenance (périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement (unique)	132 000			132 000			132 000		
Total des dépenses uniques par an			132 000			132 000			132 000		
Total des dépenses périodiques par an			140 000			140 000			140 000		
Total annuel			272 000			272 000			272 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			816 000								
Informations sur les réserves: 36 000 francs de réserves sur les trois ans sont inclus dans le domaine des développements.											

OEJ											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value
Autres applications < 50 000 CHF	Applications coûtant moins de 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	176 000			176 000			176 000		
		Maintenance (périodique)	50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses périodiques par an			226 000			226 000			226 000		
Total annuel			226 000			226 000			226 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			678 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											

Total des applications spécialisées de l'OEJ			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	312 000	312 000	312 000
Total des dépenses périodiques par an	1 404 000	1 314 000	1 324 000
Total annuel	1 716 000	1 626 000	1 636 000
Montant déterminant du crédit-cadre	4 978 000		
Total des réserves	(Gina 90 000 + EPA Plus 36 000) = 126 000		

Office de la population et des migrations (OPM)											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préser- ser- vant la valeur	générant une plus- value		préser- vant la valeur	générant une plus- value		préser- vant la valeur	générant une plus- value
Asydata	Programme de décompte pour requérants d'asile.	Exploita- tion (périodique)	71 200			71 200			71 200		
		Mainte- nance (périodique)	29 500			29 500			29 500		
		Conseil (unique)	50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an			50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses périodiques par an			100 700			100 700			100 700		
Total annuel			150 700			150 700			150 700		
Montant déterminant du crédit-cadre			452 100								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											

OPM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
ATOS	Station de saisie pour l'établissement de documents d'identité	Exploitation (périodique)	5 000			5 000			5 000		
		Maintenance (périodique)	201 000			201 000			201 000		
		Investissement (unique)		10 000		20 000		1 276 000			
Total des dépenses uniques par an			10 000			20 000			1 276 000		
Total des dépenses périodiques par an			206 000			206 000			206 000		
Total annuel			216 000			226 000			1 482 000		

Montant déterminant du crédit-cadre			1 924 000								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements: le crédit de 1 306 000 francs pour l'application spécialisée ATOS (infrastructure biométrique) concerne exclusivement des investissements préservant la valeur. La durée d'utilisation (durée d'amortissement) est de cinq ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 1000 francs en 2018, 4000 francs en 2019, 133 600 francs en 2020, 261 200 francs en 2021, 261 200 francs en 2022, 260 200 francs en 2023, 257 200 francs en 2024 et 127 600 francs en 2025. L'actuelle application spécialisée entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 1326 francs en 2018 et de 663 francs en 2019. La valeur résiduelle s'élève, au moment du remplacement, à 1326 francs, ce qui contraindra à comptabiliser des charges d'amortissements extraordinaires de 1326 francs, qui seront créditées, selon toute probabilité, sur le compte de résultat en 2019. Réserves: 116 000 francs de réserves sur les trois ans sont inclus dans les montants figurant au compte des investissements.											
OPM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	géné- rant une plus- value		préservant la valeur	géné- rant une plus- value		préservant la va- leur	géné- rant une plus- value
ELAR	Système informatisé d'ar- chivage et de gestion des dossiers des requérants d'asile	Exploita- tion (périodique)	203 600			203 600			203 600		
		Mainte- nance (périodique)	90 000			90 000			90 000		

		Conseil (unique)	150 000			150 000			100 000		
Total des dépenses uniques par an			150 000			150 000			100 000		
Total des dépenses périodiques par an			293 600			293 600			293 600		
Total annuel			443 600			443 600			393 600		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 280 800								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
OPM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	géné- rant une plus- value		préservant la valeur	géné- rant une plus- value		préservant la valeur	géné- rant une plus- value
Projet de déve- loppement du ELAR/Asydata	Remplacement des appli- cations spécialisées ELAR et Asydata en lien avec le projet «Réorganisation de l'asile dans le canton de Berne».	Investis- sement (unique)		778 800			1 153 800	384 600		1 603 800	534 600

Total des dépenses uniques par an	778 800	1 538 400	2 138 400
Total annuel	778 800	1 538 400	2 138 400
Montant déterminant du crédit-cadre	4 455 600		

Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements: le crédit de 4 455 600 francs pour le développement et le remplacement des **applications spécialisées ELAR et Asydata** se compose d'investissements de **3 536 400 francs** préservant la valeur et d'investissements générant des plus-values s'élevant à **919 200 francs**. La **durée d'utilisation (durée d'amortissement)** des applications est de **cinq ans**. Le crédit entraîne des **charges d'amortissement annuelles** ordinaires de 77 880 francs en 2018, 309 600 francs en 2019, 677 280 francs en 2020, 891 120 francs en 2021, 891 120 francs en 2022, 813 240 francs en 2023, 581 520 francs en 2024 et 213 840 francs en 2025. Les applications spécialisées actuelles et Asydata entraînent encore des charges d'amortissement annuelles ordinaires de **63 321 francs en 2018, 63 321 francs en 2019 et 31 661 francs en 2020**.

La **valeur résiduelle** (comprenant une mise à jour effectuée courant 2017, indispensable au fonctionnement du système jusqu'à son remplacement) s'élève, au moment du remplacement, à **132 771 francs, ce qui contraindra à comptabiliser des charges d'amortissements extraordinaires de 132 771 francs**, qui seront créditées, selon toute probabilité, sur le **compte de résultat en 2020**.

Informations sur les réserves: 742 600 francs de réserves sur les trois ans sont inclus dans les montants des investissements.

OPM

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value		pré-servant la valeur	générant une plus-value

Infostar	Registre informatisé de l'état civil	Exploitation (périodique)	230 000			230 000			70 000		
Total des dépenses périodiques par an			230 000			230 000			70 000		
Total annuel			230 000			230 000			70 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			530 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
OPM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	généralant une plus-value		préservant la valeur	généralant une plus-value		préservant la valeur	généralant une plus-value
PendenZA	Gestion des dates des cérémonies, incluant l'établissement des documents correspondants.	Exploitation (périodique)	44 000			44 000			44 000		
		Maintenance	28 000			28 000			28 000		

		(périodique)									
Total des dépenses périodiques par an			72 000			72 000			72 000		
Total annuel			72 000			72 000			72 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			216 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
OPM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	géné- rant une plus- value		préservant la valeur	géné- rant une plus- value		préservant la valeur	géné- rant une plus- value
ZEUS	Gestion des dossiers de l'Autorité de surveillance	Exploita- tion (périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Investis- sement (unique)					275 000				

Total des dépenses uniques par an		275 000	
Total des dépenses périodiques par an	40 000	40 000	40 000
Total annuel	40 000	315 000	40 000
Montant déterminant du crédit-cadre	395 000		

Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements:

Le crédit de 275 000 francs en vue du remplacement de l'**application spécialisée ZEUS** concerne exclusivement des **investissements préservant la valeur**. La **durée d'utilisation (durée d'amortissement)** de l'application est de **cinq ans**. Le crédit entraîne des **charges d'amortissement annuelles** ordinaires de 27 500 francs en 2019, 55 000 francs en 2020, 55 000 francs en 2021, 55 000 francs en 2022, 55 000 francs en 2023 et 27 500 francs en 2024.

Informations sur les réserves: 25 000 francs de réserves sur les trois ans sont inclus dans les montants des investissements.

OPM

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
SYMIC	Système d'information central sur la migration de la Confédération	Exploitation (périodique)	420 000			420 000			420 000		

Total des dépenses périodiques par an			420 000			420 000			420 000		
Total annuel			420 000			420 000			420 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 260 000								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											
OPM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	géné-rant une plus-value		préservant la valeur	géné-rant une plus-value		préservant la valeur	géné-rant une plus-value
Autres applica-tions < 50 000 CHF	Applications coûtant moins de 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	100 600			106 600			114 100		
		Maintenance (périodique)	2 000			2 000			2 000		
		Investisse-ment (unique)		135 000			125 000			131 000	

Total des dépenses uniques par an	135 000	125 000	131 000
Total des dépenses périodiques par an	102 600	108 600	116 100
Total annuel	237 600	233 600	247 100
Montant déterminant du crédit-cadre	718 300		
Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements: le crédit pour des applications spécialisées coûtant moins de 50 000 francs, d'un montant de 391 000 francs , concerne exclusivement des investissements préservant la valeur . La durée d'utilisation (durée d'amortissement) de l'application spécialisée est de cinq ans . Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 13 500 francs en 2018, 39 500 francs en 2019, 65 100 francs en 2020, 78 200 francs en 2021, 78 200 francs en 2022, 64 700 francs en 2023, 38 700 francs en 2024 et 13 100 francs en 2025. Les applications spécialisées actuelles entraînent encore des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 4000 francs en 2018, 2000 francs en 2019 et 2000 francs en 2020. Au moment de leur remplacement, leur valeur résiduelle est de 0 franc, ce qui n'oblige à comptabiliser aucune charge d'amortissements extraordinaires . Réserves: aucune réserve prévue.			
Total des applications spécialisées de l'OPM			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	1 123 800	2 158 400	3 695 400
Total des dépenses périodiques par an	1 464 900	1 470 900	1 318 400
Total annuel	2 588 700	3 629 300	5 013 800
Montant déterminant du crédit-cadre	11 231 800		
Total des réserves	(ATOS 116 000 + développement ELAR/ASYDATA 742 600 + ZEUS 25 000) = 883 600		

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- ser- vant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	géné- rant une plus- value
MILVA	MILVA sert de plaque tournante des données et d'application spécialisée pour l'administration militaire cantonale (interface entre GERES et PISA).	Exploitation (périodique)	50 000			50 000			50 000		
		Maintenance (périodique)	61 500			61 500			61 500		
		Développement (unique)	77 000			104 500			10 000		
Total des dépenses uniques par an			77 000			104 500			10 000		
Total des dépenses périodiques par an			111 500			111 500			111 500		
Total annuel			188 500			216 000			121 500		
Montant déterminant du crédit-cadre			526 000								
Informations sur les réserves: sur les trois ans, les développements comprennent un total de 16 500 francs de réserves.											

OSSM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value		pré- servant la valeur	générant une plus- value
WPEV	Programme de ges- tion de la taxe d'exemption	Exploitation (périodique)	42 200			42 200			42 200		
		Investissement (unique)		151 800			154 000			99 000	
Total des dépenses uniques par an			151 800			154 000			99 000		
Total des dépenses périodiques par an			42 200			42 200			42 200		
Total annuel			194 000			196 200			141 200		
Montant déterminant du crédit-cadre			531 400								
Informations sur les investissements préservant la valeur et sur ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements: le crédit de 404 800 francs pour l'application spécialisée WPEW comprend exclusivement des investissements préservant la valeur. La durée d'utilisation (durée d'amor-tissement) des applications est de cinq ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de 15 180 francs pour 2018, 45 760 francs pour 2019, 71 060 francs pour 2020, 80 960 francs pour 2021, 80 960 francs pour 2022, 65 780 francs pour 2023, 35 200 francs pour 2024 et 9 900 francs pour 2025. Informations sur les réserves: sur les trois ans, les montants d'investissement comprennent un total de 36 800 francs de réserves.											

OSSM											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion spé- cialisée	Descriptif	Nature comptable TIC		préser- ser- vant la valeur	générant une plus- value		préser- ser- vant la valeur	générant une plus- value		préser- ser- vant la valeur	générant une plus- value
Autres ap- plications < 50 000 CHF	Applications coûtant moins de 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	175 251			135 251			135 251		
		Maintenance (périodique)	16 600			16 600			16 600		
		Développement (unique)	18 000			8 000			8 000		
Total des dépenses uniques par an			18 000			8 000			8 000		
Total des dépenses périodiques par an			191 851			151 851			151 851		
Total par année			209 851			159 851			159 851		
Montant déterminant du crédit-cadre			529 553								
Informations sur les réserves: aucune réserve prévue.											

Total des applications spécialisées de l'OSSM			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	246 800	266 500	117 000
Total des dépenses périodiques par an	345 551	305 551	305 551
Total annuel	592 351	572 051	422 551
Montant déterminant du crédit-cadre	1 586 953		
Total des réserves	(Milva 16 500 + WPEV 36 800) = 53 300		

Total des applications spécialisées de la POM (POCA exceptée)			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	3 890 600	4 349 900	5 627 400
Total des dépenses périodiques par an	7 170 451	6 918 951	6 336 451
Total annuel	11 061 051	11 268 851	11 963 851
Montant déterminant du crédit-cadre (TVA incluse)	34 293 753		
Total des réserves (4,14%)	1 362 900		